

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	13
- présents	10
- votants	12
- absents	1
- exclus	0

Date de convocation :  
21 novembre 2011  
Date d'affichage :  
24 novembre 2011

OBJET

Ligne  
LGV-POCL

Pour expédition conforme,  
Germigny sur Loire le  
1<sup>er</sup> décembre 2011

Le Maire,  
Jean-Pierre  
DEVILLECHAISE



Acte rendu exécutoire  
après le dépôt  
en Préfecture de NEVERS  
le  
**REÇU**  
et publication ou notification  
le **12 DEC. 2011**

MAIRIE DE  
GERMIGNY-SUR-LOIRE

De la commune de GERMIGNY-SUR-LOIRE  
Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2011

L'an deux mille onze, le premier du mois de décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DEVILLECHAISE, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs Jean-Pierre DEVILLECHAISE, Bernard TARDY, Dominique DEYNES, Jean-Marc POUPON, Bruno KOSTAL, Dominique MAILLOT, Lyonnell POUPON. Mesdames Valérie RAMEAU, Marie-Odile CORMIER, Annick DUPRE.

**Etait absent excusé** : Monsieur Henri HERVIEUX

**Avaient donné procuration** :

- Monsieur Arnaud FAUCHILLE à Monsieur Dominique DEYNES
- Madame Nicole PLUCNER à Madame Valérie RAMEAU

Madame Valérie RAMEAU a été nommée secrétaire de séance.

Le débat public portant sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) est engagé depuis le 03 octobre 2011 et ce pour une durée de 4 mois.

La commune de Germigny sur Loire s'est déjà positionnée sur l'intérêt du projet. Un courrier a été distribué aux administrés afin de les inciter à assister à la réunion publique du 09 novembre. D'autre part, la commune a adhéré par délibération en date du 03 novembre à l'association TGV Grand Centre Auvergne.

Les membres du Conseil municipal de Germigny sur Loire considèrent que la LGV POCL sera un outil de développement économique, industriel, touristique, culturel et tertiaire local. Elle permettra également de valoriser les territoires et de développer les pôles nivernais d'enseignement supérieur.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil municipal :

- Apporte son soutien aux scénarios ouest et médian, en affirmant une préférence pour le scénario médian.
- Autorise le Maire à déposer auprès de la commission particulière un argumentaire sous forme de cahier d'acteur.

PREFECTURE DE LA NIEVRE  
Reçu au contrôle de légalité le

- 8 DEC. 2011